

Relie-Nous



Bulletin d'information syndicale



Le 15 mai 2000
Volume 11, Numéro 5

Mouvement de personnel

(Johanne Larivée, vice-présidente)

Nous voilà à nouveau rendus à la période du mouvement de personnel.

Les représentants de l'APPA ont reçu un premier dépôt du plan d'effectif qui sera adopté le 17 mai par le Conseil des commissaires.

Après consultation de ce plan, il ne devrait pas y avoir trop de déplacement. Le processus de mouvement de personnel de la nouvelle convention collective réduit les déplacements.

Cette période de l'année représente pour plusieurs personnes une étape de stress et d'insécurité.

C'est pourquoi, comme par les années passées, des représentants de l'APPA se rendront à la CSDM pour toute la durée du mouvement.

Vous pourrez alors, si vous le désirez, leur parler lorsque viendra le temps de faire votre choix de poste. **Nous sommes là pour vous.**

Si vous prévoyez être absent(e) lors de la période du mouvement, assurez-vous de laisser les numéros de téléphone où le Service des ressources humaines pourra communiquer avec vous, ou de remettre une procuration en y indiquant au moins trois choix de postes. Si les représentants du Service des ressources humaines ne peuvent vous rejoindre, un poste vous sera attribué.

D'ici là, si vous avez des interrogations ou désirez plus d'informations, venez nous rencontrer lors des « portes ouvertes ». Il nous fera plaisir de vous rencontrer et de répondre à vos questions.

MODALITÉS D'APPLICATION DU MOUVEMENT

Vous voulez connaître les nouvelles modalités d'application du mouvement, alors poursuivez votre lecture, elles sont détaillées à l'intérieur de ce numéro.

DÉTAILS DES
PORTES OUVERTES
PAGE 4

SÉCURITÉ D'EMPLOI 2000-2001

MÉCANISMES DE SUPPLANTATION

Dans le cadre de l'application du plan d'effectif, la Commission constitue, par classe d'emploi, une banque de postes vacants égale au nombre de postes abolis.

Pour ce faire, les postes des personnes possédant **LE MOINS** d'ancienneté sont ajoutés à la banque des postes vacants et des postes nouvellement créés, et ce, jusqu'à concurrence du nombre de postes abolis dans la classe d'emploi. Les personnes qui détenaient ces postes sont déclarées **EXCÉDENTAIRES** dans leur classe d'emploi.

Pour ce qui est de la personne salariée à l'essai, malgré ce qui précède, au lieu de la déclarer excédentaire, la Commission met fin à son emploi.

I- MON POSTE EST ABOLI, JE DOIS:

Déplacer **UNE** personne **MOINS** ancienne de ma classe d'emploi;

OU

Choisir un poste de la banque des postes vacants de ma classe d'emploi.

II- JE SUIS DÉPLACÉ(E) par une personne dont le poste est aboli, JE DOIS;

Choisir un poste vacant de la banque des postes vacants de ma classe d'emploi.

III- JE SUIS DÉCLARÉ(E) EXCÉDENTAIRES, JE DOIS:

- 1- Déplacer la personne **LA MOINS** ancienne dont le traitement est identique à celui de la classe d'emploi que je quitte;

À DÉFAUT, je dois:

Déplacer la personne **LA MOINS** ancienne dont le traitement est immédiatement inférieur à celui de la classe d'emploi que je quitte, et ce, dans ma catégorie.

OU

- 2- Choisir un poste de la banque des postes vacants dont le traitement est identique à celui de la classe d'emploi que je quitte;

À DÉFAUT, je dois:

Choisir un poste de la banque des postes vacants dont le traitement est immédiatement inférieur à celui de la classe d'emploi que je quitte, et ce, dans ma catégorie.

SÉCURITÉ D'EMPLOI 2000-2001

MÉCANISMES DE SUPPLANTATION

IV- JE SUIS DÉPLACÉ(E) PAR UNE PERSONNE EXCÉDENTAIRE, JE DOIS

- 1- Choisir un poste de la banque des postes vacants de ma classe d'emploi;

OU

- 2- Choisir un poste de la banque des postes vacants de la classe d'emploi dont le traitement est identique à celui de la classe d'emploi que je quitte, et ce, dans ma catégorie;

À DÉFAUT, je dois:

Déplacer la personne **LA MOINS** ancienne de la classe d'emploi dont le traitement est identique à celui de la classe d'emploi que je quitte, et ce, dans ma catégorie.

À DÉFAUT, je dois:

Déplacer la personne **LA MOINS** ancienne de la classe d'emploi dont le traitement est immédiatement inférieur à celui de la classe d'emploi que je quitte.

À DÉFAUT, je dois:

Choisir un poste de la banque des postes vacants de la classe d'emploi dont le traitement est immédiatement inférieur à celui de la classe d'emploi que je quitte, et ce, dans ma catégorie.

SI UNE PERSONNE NE PEUT EFFECTUER UN CHOIX DANS LA CLASSE D'EMPLOI IMMÉDIATEMENT INFÉRIEURE, ELLE PASSE À LA DEUXIÈME CLASSE D'EMPLOI IMMÉDIATEMENT INFÉRIEURE, ET CE, AINSI DE SUITE.

PERSONNES SALARIÉES « ADAPTATION SCOLAIRE »

Pour ce qui est des personnes salariées du secteur « adaptation scolaire », techniciennes en éducation spécialisée et préposées aux élèves handicapés, le mouvement se fera au mois d'août.

Une rencontre se tiendra le 7 juin prochain au cours de laquelle nous vous informerons des modalités d'application de la sécurité d'emploi de la nouvelle convention collective.

IMPORTANT—IMPORTANT

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LA RÉTROGRADATION VOLONTAIRE, AVEC PROTECTION SALARIALE 2 ANS, N'EST PLUS PERMISE.

PORTES OUVERTES À L'APPA

Pour vérifier votre ancienneté,

Pour obtenir des informations quant à l'application des mécanismes de sécurité d'emploi.

LES PORTES OUVERTES SE TIENDRONT :

LES 23, 24 ET 25 MAI 2000

DE 9 H À 20 H

AU LOCAL DU SYNDICAT, 6910 PIERRE DE COUBERTIN
COIN HAIG

Les portes ouvertes se tiendront pour toutes les classes d'emploi techniques et administratives SAUF pour les personnes du secteur adaptation scolaire et les personnes salariées en services de garde.

ASSEMBLÉE SECTORIELLE
PERSONNES SALARIÉES EN SERVICES DE
GARDE

LE 29 MAI 2000 À 18 H 30

AUDITORIUM

ÉCOLE ÉDOUARD-MONTPETIT
6200, PIERRE DE COUBERTIN

À L'ORDRE DU JOUR:

- CONVENTION COLLECTIVE
- ASSURANCES



VOUS DÉMÉNAGEZ?

Lorsque vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, il est très important d'en informer votre syndicat soit par téléphone, par télécopieur ou par courrier interne et maintenant par Internet.

Nous avons maintenant un adresse internet
secretariat@appa.qc.ca



Association professionnelle du personnel administratif (CSN)
6910 Pierre de Coubertin, Montréal, QC H1N 1T6

Téléphone: (514) 254-3503 - Télécopieur: (514) 254-7872 - Message enregistré (514) 254-6298